

**Trajectoire de libération des salles d'hébergement informatique**

La fiche n° 4 du groupe de travail informatique du 1<sup>er</sup> février 2018 a rappelé la trajectoire ministérielle historique de concentration des salles d'hébergement de la DGFIP vers une cible à cinq sites (SPS, ESI de Noisiel, ESI de Nevers, ESI de Tours, ESI de Metz), auxquels s'ajoutent les deux salles hébergeant les points d'interconnexion du réseau interministériel de l'État (RIE), à Lille et Marseille.

La fiche évoquait également les travaux interministériels menés sous le pilotage de la direction interministérielle du numérique et des systèmes d'information et de communication (DINSIC), devenue depuis la direction interministérielle du numérique (DINUM). Ces travaux conduisent à une cible plus ambitieuse pour la DGFIP avec une cible, à terme, de seulement deux salles (SPS et Noisiel).

Le contrat d'objectifs et de moyens de la DGFIP a ainsi conduit à l'attribution d'un financement significatif pour permettre la rénovation de ces deux salles afin de les porter à l'état de l'art de l'hébergement informatique, avec comme objectif la mise en place progressive d'un hébergement de la production secourue sur les deux sites.

Les travaux bilatéraux entre la DGFIP et le secrétariat général du ministère se sont également poursuivis afin que la DGFIP reprenne en gestion le bâtiment tertiaire et le datacenter de Noisiel.

**I – La trajectoire de concentration**

Entre 2011 et 2017, le nombre de salles en activité est passé de 48 à 21. Depuis, le mouvement de concentration s'est poursuivi, avec les fermetures suivantes :

- en 2018 : Lille (site Meurein) ;
- en 2019 : Nantes (reliquat), Nemours, Versailles.

Début 2020, sont encore en activité les salles suivantes : SPS, Noisiel, Metz, Nevers et Tours, et également Lille (RIE), Limoges, Lyon, Marseille (SNS, RIE), Orléans, Paris NDV, Paris plateau Vauban, Poitiers, Rennes (local technique), Rouen, et Strasbourg.

La poursuite de la trajectoire vise dans un premier temps la cible intermédiaire à cinq salles. Elle conduit à sortir progressivement tous les équipements des salles non retenues mais également à ne pas implanter, en dehors des continuités immédiates d'infrastructures déjà en place, de nouveaux équipements en dehors du bi-site cible SPS-Noisiel.

La trajectoire de libération des salles reste pragmatique pour s'adapter aux aléas des projets, à l'évolution des technologies et des besoins de la DGFIP.

La suite des opérations de concentration est ainsi prévue selon la trajectoire suivante :

- opérations lancées en 2020 :
  - déménagement de la plate-forme GCOS de l'ESI de Limoges,
  - travaux préparatoires pour le déménagement de la plate-forme Clic'ESI de l'ESI Limoges,
  - travaux préparatoires pour la libération de l'ESI de Lyon,
  - travaux préparatoires pour la libération de Paris NDV et du plateau Vauban,
  - travaux préparatoires pour la libération du local technique de Rennes,
  - déménagement de la plate-forme GESIP et libération de l'ESI de Rouen ;
- opérations à lancer en 2021 :
  - déménagement de la plate-forme Clic'ESI de l'ESI de Limoges et libération de la salle,
  - libération de Paris NDV et concentration accrue du plateau Vauban,

- libération des salles des ESI de Lyon, d'Orléans, de Poitiers et de Rennes,
- travaux préparatoires et déménagement de la plateforme Clic'ESI de l'ESI de Strasbourg et libération du site.

Fin 2021, ne devraient ainsi rester en activité que les salles suivantes : SPS, Noisiel, Metz, Nevers et Tours, et Lille (RIE), Marseille (SNS, RIE).

## **II – Gestion des libérations des salles**

Ces opérations, toujours complexes et à fort enjeu pour la DGFIP, nécessitent une préparation minutieuse de la part des agents du SSI concernés. Elles se font, par ailleurs, toujours en concertation avec tous les acteurs concernés, tant internes (bureaux métier, MOA, MOE, DiSI, etc.) qu'externes (constructeurs, éditeurs, prestataires de services...).

En termes de changement, comme pour le plan dès 2012, ces opérations restent neutres pour les exploitants : l'exploitation applicative et système, généralement déjà réalisée à distance, ne sera pas modifiée. Les seules activités concernées par la libération d'une salle d'hébergement sont les gestes de proximité (arrêt-redémarrage d'un serveur, rackage d'un serveur, câblage...) et la gestion de la salle en elle-même (planification des opérations de maintenance, gestion des contrats...). Les agents en charge de ces activités (et qui sont généralement en charge d'autres activités logistiques ou techniques non touchées par l'opération de libération de la salle) seront reçus par leur hiérarchie pour étudier avec eux les possibilités de réaffectation sur les missions de l'établissement.